

Mon Dieu, sois clément envers mes parents !

????? ?????????????? ?????? ?????????????? ???????????

Mon Dieu... Sois clément envers eux (mes parents) comme ils m'ont éduqué quand j'étais enfant !

Contexte : Cette invocation est extraite du Livre d'Allah : *Et ton Seigneur a décrété : 'n'adorez que Lui, et faites preuve de bonté envers vos parents ; si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : 'Pff!' et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles affectueuses. Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis : Seigneur... fais-leur à tous deux, miséricorde, comme ils m'ont élevé tout petit' [17;23-24].*

Ce que nous retenons :

- 1- Dieu insiste, dans Son Livre, sur l'obligation d'être bon envers ses parents.
- 2- Le droit le plus sacré en Islam est celui de Dieu, que l'on doit reconnaître comme Le seul digne d'être adoré et invoqué, auquel on ne doit rien associer : *Et ton Seigneur a décrété : 'n'adorez que Lui'*. Vient, directement ensuite, le droit des parents : *et faites preuve de bonté envers les père et mère [17;23]*. Ainsi, l'Islam élève la piété filiale au deuxième rang des obligations immédiatement après le *tawhid*.
- 3- Il convient de préciser que cette injonction divine ne s'applique pas exclusivement aux parents musulmans ; bien au contraire, le respect des liens de parenté au sein d'une famille non musulmane, allié à un bon comportement, portera ses fruits, si Dieu le veut.
- 4- C'est une grande faveur accordée par le Très Haut que de permettre à nos parents d'atteindre un âge avancé. Et cette faveur est encore plus grande lorsqu'ils vieillissent à nos côtés. Alors gardons-nous bien, le cas échéant, de ne serait-ce que 'soupirer' d'agacement. Si Dieu nous interdit un simple soupir à leur égard, qu'en est-il de paroles ou d'actes de méchanceté ?
- 5- Il ne faut pas brusquer ses parents, ne pas leur manquer de respect. Plus que ça, Dieu nous ordonne de leur parler avec douceur et affection, d'être miséricordieux et humbles. Même les sentiments que l'on éprouve pour eux doivent être bons.
- 6- La piété filiale ne se limite pas à la bonté envers nos parents. Voyant passer un bédouin, Abdallah Ibn Omar lui offrit sa monture et son turban, expliquant à un compagnon étonné, que le père du bédouin était un ami de son père et qu'il entendit le Prophète (*paix et salut sur*

lui) dire que parmi la perfection de la bienveillance envers les parents, il y avait le fait de respecter les amis de son père et de sa mère [Mousslim].

7- Le meilleur que l'on puisse invoquer pour nos parents est la miséricorde de Dieu. Comment peut-il en être autrement, vu ce qu'ils ont enduré pour nous, à commencer par la douleur de l'accouchement ? Viendront ensuite les sacrifices, l'épreuve de l'éducation - et la première école n'est autre que la mère -, les nuits sans dormir, les dépenses sans compter... À notre tour de les accompagner, les soutenir, les prendre en charge et même les porter sur notre dos s'il le fallait.

8- Il est du devoir des parents musulmans de bien éduquer leurs enfants, de leur enseigner la croyance et la pratique de l'Islam, en même temps qu'ils doivent leur témoigner amour, attention et affection, et mettre, autant que faire se peut, à leur disposition les moyens de leur épanouissement.

9 - La particule « comme » prouve une forme de réciprocité entre le droit et le devoir des parents vis-à-vis de leurs enfants. Ils méritent finalement le plus grand respect à cause des efforts qu'ils ont fournis et des sacrifices auxquels ils ont consenti, et ce, quelles que soient les erreurs qu'ils ont pu commettre, étant donné qu'ils ont tenté de faire au mieux.

Et Dieu est plus savant !